



République et canton de Genève

Commune de VANDŒUVRES

Dans sa séance du **10 décembre 2012**, le conseil municipal a pris la délibération suivante :

**Proposition du maire relative à l'approbation d'un crédit d'engagement
complémentaire et des moyens de le couvrir
Collecteurs EU Chemin de la Blonde de Ch. U4 à Ch. U1**

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE

D'ouvrir un crédit d'engagement d'un montant de **350 000 F** pour couvrir les travaux complémentaires concernant la deuxième étape - tronçon allant de la ch. U4 à Ch. U1, conformément aux plans ci-joints, et selon les discussions de la commission Routes et mobilité du 28 mars 2011.

Cette dépense se décompose comme suit :

Travaux de génie civil pour la construction de canalisations et de regards, la condamnation du dégrilleur et la suppression de ses installations électriques ;

Travaux de défrichage et de plantation d'arbres situés en périphérie des travaux sur domaines privés ;

Honoraires de l'ingénieur civil et des géomètres,

Réserve de F 40 000 (12 %) en prévision des imprévus et des hausses de prix.

D'amortir la dépense de 350 000 F, plus le crédit d'étude de 40 000 F, selon la délibération du 14 juin 2010, du crédit d'engagement de 650 000 F selon la délibération du 13 décembre 2010 et le crédit complémentaire de 280 000 F selon la délibération du 08 mai 2012 soit la somme de 1 320 000 F en 30 ans la première fois en 2012.

Ce crédit est couvert par les moyens financiers de la commune et ne nécessite pas de recours à l'emprunt.

Le texte complet des délibérations, et les plans d'affectation du sol peuvent être consultés à la mairie de Vandœuvres les lundis, mardis de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 ainsi que les mercredis, jeudis et vendredis de 09h00 à 12h00.

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes - **Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.**

Le délai pour demander un référendum expire le 18 janvier 2013.

Vandœuvres, le 19 décembre 2012

Le Président du conseil municipal
Christophe IMHOOS